
Table ronde n°2 : Connaissance des publics et des trajectoires

... un enjeu pour l'évaluation des politiques d'aide à l'autonomie

Roméo Fontaine (Ined)

**8^{ème} RDV de l'IReSP – Quels angles morts de la recherche sur le médico-social –
Vendredi 16 septembre 2022**

***Table ronde n°2 : Connaissance des publics et des trajectoires
... un enjeu pour l'évaluation des politiques d'aide à l'autonomie***

- Objectif : présenter certains des « angles morts » de la recherche sur les conditions et parcours de vie des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, à travers le prisme des politiques publiques d'aide à l'autonomie.
- L'étendue des connaissances sur les populations en situation de handicap ou de perte d'autonomie conditionne notre capacité à :
 - ✓ évaluer les politiques publiques actuelles [*ex : quels besoins sont mal couverts par l'APA, la PCH?*]
 - ✓ anticiper l'évolution des besoins [*ex : évolution de la capacité d'accueil en Ehpad?]*
 - ✓ estimer *ex ante* l'effet des réformes et arbitrer entre différentes orientations possibles [*ex : réforme des barèmes et/ou plafonds de l'APA?*]

Table ronde n°2 : Connaissance des publics et des trajectoires ... un enjeu pour l'évaluation des politiques d'aide à l'autonomie

- Deux séries d'illustrations à partir :
 - ✓ d'un projet de recherche sur la segmentation par âge des politiques d'aide à l'autonomie [Projet KAPPA, PPR Autonomie/ANR, 2023-2027]
 - ✓ de différents travaux récents du Conseil de l'âge sur les politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées



Illustration 1 : Projet KAPPA – Segmentation par âge des politiques d'aide à l'autonomie

- La segmentation par âge des politiques publiques de l'autonomie est une caractéristique très structurante du modèle de protection sociale français
 - Une dimension fréquemment remise en cause dans le débat public ; quelle évolution suite à la création de la 5ème branche de la sécurité sociale ?
 - Une connaissance scientifique jugée insuffisante pour évaluer les modalités et implications concrètes d'une convergence ou unification des régimes du handicap et de la dépendance
- ➔ Objectif du projet : produire un corpus de connaissance permettant d'analyser la distinction française entre politique du handicap et politique de la dépendance et ses perspectives d'évolution.

Illustration 1 : Projet KAPPA – Segmentation par âge des politiques d'aide à l'autonomie

- 3 domaines pour lesquels les droits sociaux sont segmentés selon l'âge et sur lesquels il est aujourd'hui difficile de mesurer l'incidence d'une unification :
 - (i) Les aides sociales servant au financement des aides à domicile
 - (ii) Les aides sociales servant au financement des frais de séjour en établissement
 - (iii) Les aides aux aidants

Illustration 1 : Projet KAPPA – Segmentation par âge des politiques d'aide à l'autonomie

- (i) PCH et APA : qu'impliquerait pour les personnes concernées une unification des deux prestations ? Des connaissances incomplètes sur différentes dimensions :
 - ✓ L'adéquation des plans d'aide notifiés et consommés aux besoins de la personne
 - ✓ Les RAC réels
 - ✓ La manière dont le niveau de vie conditionne les volumes horaires consommés et le type de professionnels (prestataire ou emploi direct)
 - ✓ La prise en compte des ressources en aide informelle dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aide

Illustration 1 : Projet KAPPA – Segmentation par âge des politiques d'aide à l'autonomie

(ii) L'ASH : qu'impliquerait la suppression de la mise en œuvre du principe de subsidiarité pour les personnes âgées, via un « alignement » avec le régime appliqué aux personnes handicapées ?

- ✓ Méconnaissance des frais d'hébergement à la charge du groupe familial et de la manière dont ceux-ci pèsent sur le choix d'aller ou non en établissement
- ✓ Méconnaissance du patrimoine des résidents (à l'entrée puis son évolution durant le séjour)
- ✓ Méconnaissance des comportements de recours à la prestation

Illustration 1 : Projet KAPPA – Segmentation par âge des politiques d'aide à l'autonomie

(iii) L'aide aux aidants : qu'impliquerait une convergence des droits accordés aux aidants ?

- Peu de travaux « quantitatifs » sur les conditions et trajectoires de vie des aidants d'enfants ou d'adultes en situation de handicap. Ils sont pourtant en France aussi nombreux que les aidants de personnes âgées (cf. données Drees), et leur investissement dans l'aide semble impacter dans des proportions bien supérieures leur trajectoire de vie.
- Une littérature importante sur les répercussions professionnelles mais très peu de travaux sur les répercussions en termes de niveau de vie et les situations ou trajectoires familiales (formations et ruptures d'union, comportements de fécondité, ...).
- Peu de connaissances statistiques sur le dédommagement ou le salariat des proches aidants

Illustration 1 : Projet KAPPA – Segmentation par âge des politiques d'aide à l'autonomie

(iii) L'aide aux aidants : qu'impliquerait une convergence des droits accordés aux aidants ?

- Problématique de l'aide à un proche peu présente dans les enquêtes en population générale. Les enquêtes auprès des aidants permettent de caractériser les comportements d'aide mais elles ne permettent pas de disposer d'un échantillon témoin de non aidants, pourtant nécessaire pour évaluer de façon rigoureuse :
 - ✓ dans quelle mesure l'aide affecte la vie professionnelle, la vie familiale, la santé, le niveau de vie,...
 - ✓ ou, à l'inverse, la manière dont ceux-ci conditionnent le choix de s'investir dans une prise en charge

Illustration 2 : Travaux récents du Conseil de l'âge sur les politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées

Un sujet transversal à différents travaux du Conseil : le non-recours aux aides sociales et fiscales

- Le non-recours à l'APA :
 - Combien? Difficile à évaluer de manière précise car impossible d'identifier la population éligible
 - Pourquoi ? Méconnaissance, effet du RAC, complexité des procédures, choix personnel...
 - Quelle prise en charge en dehors de l'APA ?
- Les mêmes questions se posent concernant le recours au crédit d'impôt : le crédit d'impôt réduit de moitié le RAC ; hypothèse généralement faite d'un taux de recours de 100 %. Est-on loin de la réalité?

De la connaissance des publics et trajectoires à l'évaluation des politiques d'aide à l'autonomie

- Le recours à l'ASH en EHPAD

Le rapport du HCFEA concluait :

« L'appréciation des différentes voies de réforme de l'ASH gagnerait à s'appuyer sur une connaissance plus précise des modalités concrètes de mise en œuvre – variables d'un département à l'autre – du principe de subsidiarité ainsi que des comportements de recours à l'ASH.

Des travaux complémentaires sont nécessaires sur :

- 1. Les facteurs expliquant le choix des résidents et de leur famille de ne pas recourir à l'ASH.*
- 2. Des éléments statistiques relatifs :*
 - au patrimoine des résidents et au calendrier de sa liquidation en cours de résidence en Ehpad;*
 - à la fréquence des successions donnant lieu à une récupération, et parmi celles-ci la distribution des montants récupérés ;*
 - aux effectifs d'obligés alimentaires par bénéficiaires, ainsi que la distribution des contributions par bénéficiaire de l'ASH.*
- 3. [...] »*

Référence : Rapport du Conseil de l'âge « L'obligation alimentaire, la récupération sur succession et leur mise en œuvre dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement » – adopté le 9 juillet 2020

Merci pour votre attention

Contact : romeo.fontaine@ined.fr